

POLITIQUE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Introduction

La RMBMU accorde une haute importance à la protection de la vie privée et des renseignements personnels et sensibles qui lui sont confiés. Son devoir d'impartialité et de neutralité oriente également l'application de la politique dans les sphères d'activité de la RMBMU.

La politique a été établie conformément à la Loi québécoise sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, y compris ses modifications de 2022 et 2023 (Loi 25), à laquelle les organisations à but non lucratif du Québec sont assujetties. Elle vise à décrire les pratiques de la RMBMU en matière de collecte, de consentement, d'utilisation, de divulgation, de conservation et de protection des renseignements personnels.

Portée

La présente politique s'applique à la RMBMU incluant ses différentes unités d'affaires, ainsi que leurs sites Web.

Contact

Afin de veiller à l'application de la présente politique, à la formation du personnel et pour répondre aux questions ou plaintes, Vanessa Bouchard agit à titre de responsable de la protection des renseignements personnels. Toute question ou préoccupation concernant cette politique doit être adressée par courriel à : info@rmbmu.com.

Définition

Renseignement personnel : Toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable, incluant, sans s'y limiter, le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le numéro d'assurance sociale et toute autre information permettant d'identifier une personne incluant les caractéristiques physiques, psychologiques, économiques, culturelles ou sociales.

Renseignement non personnel: Tout renseignement se trouvant dans le domaine public. Les renseignements de nature professionnelle comme les coordonnées d'affaires d'une personne ou les renseignements sur une organisation notamment une entreprise sont considérés comme des renseignements non personnels et par conséquent ne sont pas visés par la présente politique.

Renseignement sensible : Tout renseignement qui, lorsque par sa nature ou en raison du contexte de son utilisation ou de sa communication, suscite un haut degré d'attente raisonnable en matière de respect de la vie privée de la personne, y compris par exemple ses pratiques culturelles, sa situation financière, son orientation sexuelle, ses opinions politiques, ses origines ethniques ou raciales.

Collecte de renseignements personnels

Dans le cadre de ses activités, la RMBMU ne collecte que les renseignements personnels nécessaires à la réalisation des fins déterminées au moment de la collecte. Ces fins sont précisées de manière explicite et limitée, et la personne concernée en est informée. Notamment, la RMBMU collecte différents

renseignements personnels dans les circonstances¹ suivantes, pour ses propres activités ou pour le compte de ses clients ou partenaires :

- Lors du processus d'embauche, incluant la réception de candidatures;
- Lors de la nomination d'un-e administrateur-ricerice;
- Lors de l'inscription à une infolettre, à un évènement ou à une activité;
- Lors d'activités promotionnelles ou de représentation;
- Lors de l'adhésion à titre de membre de la RMBMU;
- Lorsqu'une personne entre en relation contractuelle avec la RMBMU à titre de fournisseur de biens ou à titre de ressource professionnelle;
- Lors de processus de consultations publiques ou ciblées et de démarches de concertation;
- Lors de la navigation sur les différents sites Web² que la RMBMU administre.

Consentement

La RMBMU doit obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des personnes pour collecter, utiliser ou divulguer leurs renseignements personnels, sauf lorsque la loi l'autorise ou l'exige autrement. Ce consentement est obtenu à la suite d'une explication écrite ou verbale, selon le contexte de la collecte des renseignements personnels.

Un avis pourrait ainsi être ajouté aux outils et plateformes, comme les sondages en ligne ou les formulaires d'inscription utilisés par la RMBMU et ses unités d'affaires et se lire comme suit : « Les renseignements personnels que vous communiquerez à la RMBMU par l'entremise de cette plateforme seront utilisés et protégés de manière à respecter votre vie privée et en conformité avec notre Politique de protection des renseignements personnels. En les soumettant, vous consentez à ce que la RMBMU et ses unités d'affaires puissent en faire la collecte, l'utilisation et la communication pour les fins prévues.»

Utilisation et partage

La RMBMU **utilise** les renseignements personnels recueillis pour l'une ou l'autre des fins suivantes :

- À des fins de sondage, d'étude ou de recherche, par exemple à l'occasion de la réalisation d'un mandat ou d'un projet;
- À des fins de communications;
- Pour déterminer une personne gagnante lors d'un concours par tirage au sort;
- Pour les obligations administratives et légales liées à la nomination, l'embauche, la rémunération, le paiement aux fournisseurs incluant le maintien à jour de ces informations;
- Pour analyser la performance de ses sites Web;
- Pour le renouvellement d'adhésion des membres.

La RMBMU **partage** certains renseignements personnels recueillis avec des tiers, dans les circonstances suivantes :

- À un fournisseur de services qui agit pour ou au nom de la RMBMU dans le cadre de ses activités. Dans ce cas, un contrat incluant l'engagement du fournisseur de services au respect des principes

¹ À noter que cette liste pourrait comprendre d'autres circonstances qui seront également assujetties à la présente politique et pour lesquelles la RMBMU agira avec la même diligence et obtiendra le consentement préalable.

² La RMBMU utilise uniquement les services de Google Analytics afin de procéder à la collecte d'information de navigation (villes, pays, langues et pages visitées). Pour ne plus être sujet aux analyses de Google Analytics, veuillez consulter tools.google.com/dlpage/gaoptout.

énoncés dans la présente politique en plus de l'utilisation des renseignements personnels aux seules fins pour lesquelles ils ont été fournis est signé préalablement à leur transmission.

- À un client ou un partenaire;
- Lorsque des obligations légales l'exigent.

Lorsqu'elle recueille des renseignements personnels pour le compte d'un tiers, par exemple pour un client ou un partenaire dans le cadre de la réalisation d'un mandat ou d'un projet, les seules données qui sont partagées à ce tiers font préalablement l'objet d'un traitement ou d'une analyse à l'issue de laquelle il n'est pas possible de retrouver des renseignements personnels. Des renseignements dépersonnalisés ou anonymisés peuvent être transmis si le contexte le justifie, et ce, dans le respect des mesures de précaution applicables aux renseignements personnels sensibles. Si le contexte du mandat ou du projet en exige autrement, alors les modalités de partage sont communiquées explicitement aux personnes concernées, et ce, conformément à l'article de la présente politique portant sur le consentement.

Responsabilité et transparence

La RMBMU s'engage à respecter les lignes directrices suivantes en matière de protection des renseignements personnels :

En cas d'incident de confidentialité, elle tiendra un registre de tous les incidents et prendra rapidement des mesures afin de diminuer le risque qu'un préjudice soit causé aux personnes concernées. La RMBMU notifiera également la Commission d'accès à l'information du Québec (« la Commission ») et les personnes concernées de tout incident présentant un risque de préjudice sérieux.

Protection des renseignements personnels

La RMBMU met en place des mesures administratives et de sécurité raisonnables pour protéger les renseignements personnels contre la perte, le vol, l'accès non autorisé, la divulgation, la copie, l'utilisation ou la modification non autorisées. Elle veille également à l'évaluation des risques liés à la collecte, au stockage et à l'utilisation des données et à mettre en place des mesures pour les atténuer. Seul-e-s les personnes autorisé-e-s dans le cadre de leur fonction peuvent accéder aux renseignements personnels détenus par la RMBMU. À cet effet, le Code d'éthique et de conduite dicte les devoirs et obligations en matière de confidentialité des personnes assujetties, dont les employé-e-s., administrateur-ric-e-s et ressources professionnelles (rémunérés ou bénévoles).

Accès aux renseignements personnels

Toute personne concernée a le droit d'accéder à ses renseignements personnels détenus par la RMBMU. Elle peut en faire la demande auprès de la personne responsable de la protection des renseignements personnels à info@rmbmu.com. La RMBMU répondra aux demandes d'accès dans les délais prévus par la loi.

Conservation des renseignements personnels

Les renseignements personnels sont conservés uniquement pendant la durée nécessaire pour atteindre les fins pour lesquelles ils ont été collectés, à moins que la loi n'exige une conservation plus longue.

Les renseignements personnels seront immédiatement détruits si la personne concernée en formule la demande auprès de la RMBMU, sauf si la Loi requière que les renseignements soient conservés pour une durée spécifique.

La RMBMU procède à la destruction des renseignements personnels en s'assurant de procéder à l'élimination totale de toutes les versions électroniques et au déchetage des copies papier.

Modifications de la politique

La RMBMU se réserve le droit de modifier cette politique de protection des renseignements personnels afin de l'adapter aux meilleures pratiques et aux changements réglementaires. Toute modification substantielle sera signalée de manière appropriée.